

Green-Go

L'ADEME vous accompagne vers la performance
environnementale de vos produits alimentaires !

Exemple de types de projets attendus par l'ADEME

Le 28/02/2018

Contacts : Vincent Colomb, Arthur Pasquet, Jérôme Mousset

1. Exemple d'un projet d'éco-conception pour une entreprise Agroalimentaire	2
2. Exemple d'un projet d'EC pour une marque régionale	4
3. Exemple d'un projet d'EC pour une AOC	5
4. Exemple d'un projet d'EC pour une filière	6
5. Exemple d'un projet d'EC pour un pôle de compétitivité	7

1. Exemple d'un projet d'éco-conception pour une entreprise Agroalimentaire

a) Etat des lieux :

L'entreprise fait un bilan de ses investissements récents, de ses projets de développement et de ses marchés. Elle identifie une gamme/marque prioritaire sur laquelle elle veut renforcer son offre et son image.

b) Performance environnementale et économique

Sur les produits sélectionnés, une première identification des enjeux environnementaux est faite à partir de la bibliographie. Cette connaissance est partagée entre les différents services de l'entreprise. Une première estimation de la performance environnementale des produits de l'entreprise est effectuée, et mise en perspective de la performance économique (structuration des coûts) et de sa position sur le marché. Les principaux outils internes de structuration de la performance environnementale sont analysés (charte de production, emballage, logistique etc.). Le produit est positionné par rapport au produit moyen de son marché, un premier travail de quantification est mené afin d'estimer les performances environnementales obtenues actuellement grâce aux outils internes en place.

c) Evolution de l'offre

Des ateliers de travail permettent aux différentes équipes de proposer des évolutions, en particuliers sur les enjeux phares : mises en œuvre de pratiques d'agroécologie, choix des fournisseurs, évolution de la logistique, évolution des emballages, changement d'énergie etc. Des ateliers d'animation/co-construction sont menés en s'appuyant sur la compétence métier de l'entreprise, et/ou en mobilisant des ressources externes. Un travail de quantification est ensuite mené pour évaluer le gain environnemental, l'investissement, les coûts/bénéfices économiques attendus en fonction des différentes actions.

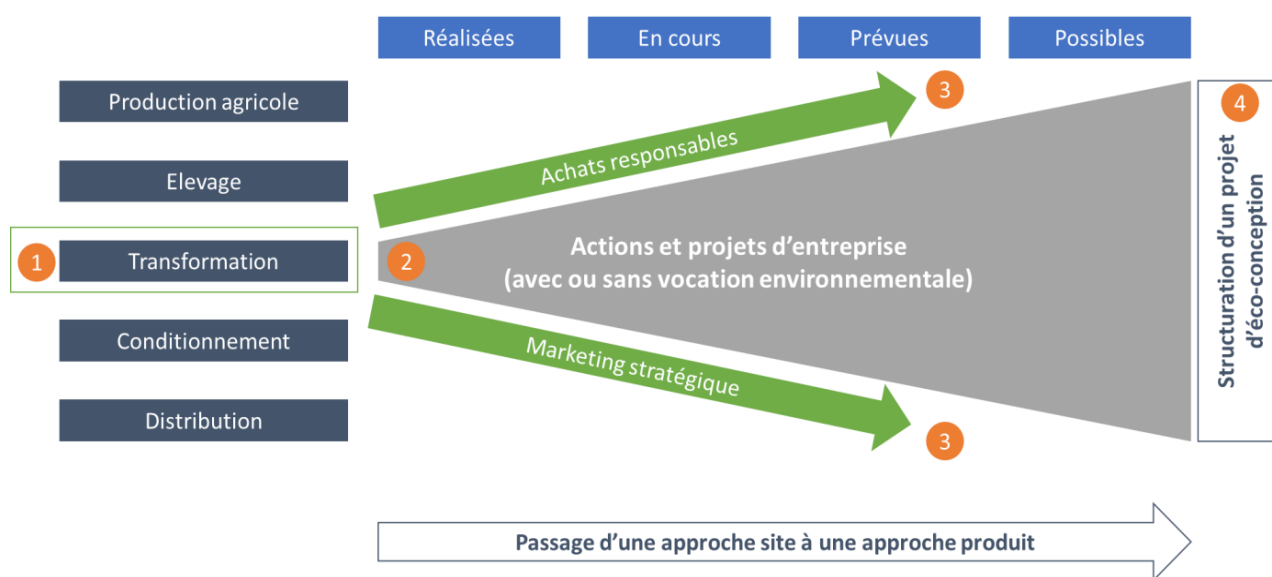
Les pistes retenues sont validées par la direction et mises en œuvre progressivement. Des calendriers de court terme et de moyen terme peuvent être construits. Des indicateurs sont définis pour que le travail puisse bénéficier à d'autres gammes/produits de l'entreprises et dans le développement des futurs produits. Des principes d'amélioration continue (ex : tout nouveau produit doit avoir un impact environnemental équivalent ou inférieur à l'existant) peuvent être implémentées. Un positionnement et des objectifs pour le portefeuille client peuvent être construits (ex : sur la base des trajectoires de la COP21 : scénario +2°C)

d) Valorisation

Le projet d'Ecoconception a généralement associé en amont différentes parties prenantes. Elles doivent comprendre la démarche de l'entreprise et parfois fournir des informations sur leurs produits (ex : fournisseurs). Ceci ouvre une discussion sur la performance environnementale de la chaîne de valeur. Des outils et des indicateurs pertinents peuvent être intégrés dans le rapport RSE afin de maintenir le suivi des performances dans le temps.

Une fois que les modes de productions ont évolué, les gains environnementaux associés au produit peuvent être communiqués aux différents acteurs de la filière, avec l'illustration concrète de l'évolution des pratiques. Des campagnes de communication peuvent être menées en BtB et en BtC. Les éléments peuvent s'insérer dans la relation avec les distributeurs (mise en valeur en rayon), la communication directe grand public ou encore via des relais de communication (ex : ONG) ...

Schéma de Synthèse de la démarche d'Ecoconception (issu du rapport ADEME, Eeva, Joly 2017 ; p14) :



1/ *Positionnement de l'entreprise sur la chaîne de valeur*

2/ *Tour d'horizon des actions et projets d'entreprise (avec ou sans vocation environnementale); Actions passées, en cours et à venir.*

3/ *Brainstorming et élargissement des pistes d'action en faveur de l'environnement*

4/ *Structuration du projet d'éco-conception*

2. Exemple d'un projet d'EC **pour une marque régionale**

Les marques régionales répondent à des attentes des consommateurs pour des produits favorisant l'emploi « local », et elles bénéficient généralement d'une bonne image environnementale liée à la réduction des transports. Les consommateurs sont plus globalement en demande d'une alimentation de qualité (fraicheur etc.), le local contribuant à renforcer la confiance dans la qualité des produits.

a) Etat des lieux :

Les bilans environnementaux montrent souvent que l'aspect régional ne garantit pas un faible bilan carbone, et plus largement une bonne performance environnementale des produits. Il est donc important de commencer par un état des lieux sur la performance environnementale des principaux produits de la marque régionale. Ce bilan peut être fait en s'appuyant largement sur des références existantes (type AGRIBALYSE, Ecoinvent), en adaptant la logistique pour mettre en évidence les gains obtenus.

Dans un second temps, il est nécessaire de travailler sur le cahier des charges, qui définit les critères d'appartenance à la marque.

b) Evolution du cahier des charges et de la gamme

A partir du cahier des charges existant, des critères environnementaux peuvent être intégrés. Ceux-ci peuvent porter sur tous les maillons de la chaîne. Ils doivent être en cohérence avec l'image de marque (ex : privilégier l'élevage plein air) et garantir une meilleure performance environnementale qu'un produit standard/circuit long. Ce cahier des charges nécessitera une collaboration avec les différents acteurs de la chaîne de valeur (producteurs agricoles, fournisseurs, responsables marketing, distributeurs etc.) pour mettre en avant les leviers potentiels. Une discussion sur la mise en œuvre, et éventuellement des questions d'investissement se poseront probablement. Les questions sur le « produit et/ou assemblé » sur le territoire doivent être aussi abordées, des confusions étant parfois observées. Le périmètre du local doit être débattu (une marque régionale avec de l'élevage doit-elle aussi privilégier l'alimentation animale locale ?), ses produits ont-ils vocation à être vendus sur le marché régional/français/international, à quelles conditions ? Au final, l'enjeu est bien de contribuer à la vision positive de la marque et au respect du territoire dans lequel elle s'inscrit.

Un travail à l'échelle de la gamme est aussi envisageable. En effet, il est établi que les produits végétaux ont en moyenne une meilleure performance environnementale (avec des apports nutritionnels différents). Il est donc intéressant pour une marque régionale d'avoir un portefeuille couvrant différentes filières, et notamment celles permettant de coupler performances nutritionnelles et environnementales (ex : légumineuses etc.).

c) Valorisation

Une fois le travail sur le cahier des charges réalisé, ces éléments peuvent être mis en valeur au bénéfice de la marque régionale. Des préconisations sur une communication sincère sont aussi à faire, pour associer les gains environnementaux aux choix de mode de production et les gains socio-économiques autour de l'aspect local. La cohérence sociale et environnementale des produits pourra être mise pleinement en avant.

3. Exemple d'un projet d'EC **pour une AOC**

a) Etat des lieux

Les AOC sont des éléments structurants des filières alimentaires, et particulièrement importantes sur certains produits comme le vin et le fromage. Elles définissent des cahiers des charges strictes, assurant le respect de la typicité du territoire. Historiquement centrée sur les aspects typicité et gustatif, elles doivent maintenant intégrer les questions environnementales, notamment via des mesures d'agroécologie.

> <https://rebrand.ly/brochINAO> <

b) Evolution du cahier des charges

En s'appuyant sur le cahier des charges existant et sa gouvernance, la réflexion d'écoconception élargit le périmètre de la performance environnementale. Elle doit permettre de challenger le cahier des charges existant, de cibler les mesures phares à intégrer (agroécologie, mais pas uniquement) et ainsi garantir une performance environnementale améliorée pour l'appellation. C'est une démarche qui permet aux producteurs de construire collectivement une vision de la performance de leurs produits, et des équilibres entre typicité, performance environnementale et position de marché. C'est aussi un atout pour mettre en valeur des productions partiellement destinées à l'export (avec toutefois un point de vigilance sur la logistique export). La démarche peut aboutir à la construction d'indicateurs de pratiques (nombre de passages, type d'équipements etc...) garantissant la performance globale du produit, et justifié en « arrière-plan » par les évaluations de type ACV et éventuellement les indicateurs complémentaires (biodiversité etc.).

c) Valorisation

Des travaux ont déjà commencé dans quelques filières (Comté, AOC Saumur etc.). Si une dynamique collective suffisante se met en place, une communication à l'échelle de l'ensemble des AOC pourrait être envisagée.

4. Exemple d'un projet d'EC **pour une filière**

a) Etat des lieux

Une démarche d'éco-conception au sein d'une filière peut permettre dans une logique coopérative de renforcer le positionnement de l'ensemble des acteurs et de valoriser les efforts mis en place. L'idée ici sera moins de se différencier au sein d'une concurrence nationale, mais plutôt de valoriser l'image de l'ensemble des acteurs et renforcer les liens amont-aval sur la question de la performance globale des produits. L'état des lieux commencera par un partage des enjeux principaux avec les acteurs de la filière, et des freins et leviers concernant la performance environnementale. Cet état des lieux pourra s'appuyer sur les nombreux travaux pré-existants (publications ACV, PEF etc.)

b) Mise en œuvre

La démarche d'éco-conception permettra de définir un objectif collectif sur l'évolution de la performance environnementale de la filière à moyen terme. Les travaux d'évaluation environnementale doivent permettre de définir des typologies de systèmes ou de pratiques assurant la performance globale du système, et de quantifier les progrès effectués. Ainsi des objectifs quantifiés pourront être définis sur les paramètres techniques structurants (ex : pourcentage d'herbe dans la ration, systèmes de gestion des déjections, distance moyenne parcouru pour la collecte/distribution, proportion de produits à contre-saison, sources d'énergies etc.) et/ou sur des indicateurs ACV (ex : kg eq CO2/litre de lait au distributeur). Des outils de suivi de ces indicateurs peuvent être déployés et des mécanismes économiques envisagés (via des systèmes assurantiels, de soutien à l'investissement etc.). La démarche permet aussi de mettre en valeur et diffuser les pratiques des structures les plus performantes et les innovations en développement qui contribuent à la performance environnementale/globale.

d) Valorisation

Une démarche d'EC peut être valorisée par une communication collective au niveau des organismes de promotion des filières. Des crédits carbone ou autres revenus annexes liés à la performance environnementale peuvent être recherchés dans le cadre d'actions collectives, et ainsi alimenter les progrès environnementaux tout en valorisant les acteurs moteurs de ces démarches.

5. Exemple d'un projet d'EC pour un pôle de compétitivité

a) Etat des lieux

Les pôles de compétitivités sont des lieux d'innovation et de structuration des filières alimentaires. Dans une première étape d'un projet d'EC, il est intéressant de voir en quelle mesure les priorités et les travaux en cours contribueront à améliorer ou dégrader la performance environnementale de la filière. L'état des lieux permettra aussi de voir comment les questions de durabilité sont traitées par le pôle et si des outils de suivi sont en place.

b) Mise en œuvre

La mise en œuvre d'une démarche d'EC pourra se concrétiser par l'évaluation du portefeuille projet du pôle. Un système pourra être mis en place pour que les innovations produites soient systématiquement analysées selon l'angle de la performance environnementale (en plus des angles économiques et sociologiques). A nouveau, les indicateurs quantifiés peuvent soit être directement des indicateurs d'impact (type ACV), soit des indicateurs de pratique, appuyés par les études scientifiques et la bibliographie. La démarche d'EC peut aussi inviter au démarrage de nouveaux projets visant à des gains environnementaux significatifs en encourageant notamment des collaborations entre l'amont et l'aval de la filière. Enfin, les pôles de compétitivité peuvent être des catalyseurs de démarches filières (voir fiche précédente), lieux de convergence naturelle des différents acteurs.

c) Valorisation

Les pôles de compétitivités engagés dans une démarche d'EC pourront se positionner comme leaders sur la thématique de la performance globale des produits, et valoriser leur expertise auprès d'autres pôles. C'est aussi une manière de renforcer leur légitimité auprès des filières et de contribuer aux solutions nécessaires à la transition écologique.